

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Conférence internationale pour les secours à porter aux blessés en temps de guerre : tenue à Genève des 26-29 octobre 1863  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-329922>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LES SECOURS A PORTER AUX BLESSÉS EN TEMPS DE GUERRE.

TENUE A GENÈVE DES 26-29 OCTOBRE 1865.

Genève vient d'être le lieu de réunion d'un congrès des plus intéressants à la fois au point de vue philanthropique, médical et militaire.

La Société genevoise d'utilité publique avait reçu des communications variées de M. le docteur Appia et de M. Henri Dunant sur les blessés de la campagne d'Italie. L'un et l'autre, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, avaient été frappés de l'importance de porter aux blessés de prompts et abondants secours. Le docteur Appia avait eu le bonheur de pouvoir à cet égard rendre aux armées d'Italie de grands services. Quelques mois avant les batailles de Magenta et de Solferino, il avait fait, par la voie des journaux, appel à la bienfaisance publique. Il fut entendu, et des envois de tous genres en toile, chemises, charpie, etc., ne tardèrent pas à être portés à sa demeure, qui ainsi fut transformée en un bureau improvisé de secours pour les blessés.

Plus tard, M. Appia se rendit sur le théâtre de la guerre, comme chirurgien volontaire, s'employant au soin des blessés qui affluaient des champs de bataille dans les villes de Turin, Milan, Brescia, etc. Immédiatement après la campagne, il publia un volume de chirurgie militaire, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs (1). M. le docteur Brière, médecin de division, délégué en Lombardie en 1859 par le Conseil fédéral, en rapporta aussi des renseignements fort instructifs, qu'il consigna dans un remarquable rapport livré à la publicité (voir *Revue militaire suisse* du 4 avril 1860). Il y a quelques mois, M. Henri Dunant a aussi publié, dans un petit volume très élégamment imprimé, des souvenirs de Solferino, où il émettait entr'autres le vœu de former des volontaires pour le soin des blessés.

Tous ces antécédants étaient de nature à intéresser la Société genevoise d'utilité publique. Elle se demanda si elle ne pouvait pas contribuer pour sa part à répandre l'idée de former en temps de guerre des compagnies d'aides ou secoureurs volontaires. Elle formula un programme à cet effet, et se décida à l'envoyer à tous les ministères de la guerre de l'Europe, dans le but de provoquer à Genève une conférence d'hommes compétents. Elle proposait pour cela les 26, 27 et 28 octobre. Son heureuse initiative, vivement secondée des efforts multipliés de M. Henri Dunant fut couronnée d'un plein succès. Un comité directeur fut composé des membres suivants : 1° le général Dufour, président ; 2° M. Moynier, président de la Société d'utilité publique ; 3° le docteur Maunoir ; 4° le docteur Appia ; 5° M. Henri Dunant. — L'appel adressé par ce comité aux gouvernements rencontra partout une sympathie qui dépassa même ce qu'on avait osé espérer. Dès le 24 octobre, on eut le plaisir de voir arriver successivement Messieurs les délégués attendus, et le 26 octobre, à 9 heures, les débats purent commencer.

(1) *Le Chirurgien à l'ambulance*, souvenir de la campagne d'Italie ; 1 vol. de 250 pages. Paris, chez Baillières.

Voici les noms des membres de la conférence :

AUTRICHE. — M. le docteur Unger, médecin supérieur de l'état-major, médecin en chef dans l'armée autrichienne, délégué par Son Excellence M. le ministre de la guerre de l'empire d'Autriche.

BADE. — M. le docteur Steiner, médecin-major, délégué par Son Altesse Royale Monseigneur le grand-duc de Bade.

BAVIÈRE. — M. le docteur Théodore Dompierre, médecin principal des corps d'artillerie bavarois, délégué par Son Excellence M. le ministre de la guerre du royaume de Bavière.

ESPAGNE. — M. le docteur Landa, chirurgien-major, représentant du corps de santé de l'armée espagnole, délégué par Son Excellence M. le ministre de la guerre de Sa Majesté catholique la reine d'Espagne.

FRANCE. — M. de Préal, sous-intendant de la garde impériale ; M. le docteur Boudier, médecin principal, délégués par Son Excellence M. le maréchal Randon, ministre de la guerre de Sa Majesté l'empereur des Français ; M. Chevalier, consul de France, à Genève.

GRANDE-BRETAGNE. — M. le docteur Rutherford, Dy. Inspector general of Hospitals, délégué par Son Excellence M. le comte de Grey et Ripon, ministre de la guerre ; M. Mackensie, consul de la Grande-Bretagne, à Genève.

HANOVRE. — M. le docteur Oelker, délégué par le gouvernement du royaume de Hanovre.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE. — M. Brodrück, chef de bataillon d'état-major, délégué par Son Excellence M. le ministre de la guerre du grand-duché de Hesse.

ITALIE. — M. Giovanni Capello, consul d'Italie, à Genève.

ORDRE DE ST-JEAN DE JÉRUSALEM. — Son Altesse Monseigneur le prince Henri XIII de Reuss (branche cadette), délégué par Son Altesse Royale Monseigneur le prince Charles de Prusse, grand-maître de l'ordre.

PAYS-BAS. — M. le docteur Basting, chirurgien-major des grenadiers et des chasseurs de la garde, délégué par Sa Majesté le roi des Pays-Bas ; M. le capitaine Van de Velde, ancien officier de marine des Pays-Bas.

PRUSSE. — M. le docteur C. Housselle, conseiller intime et membre du ministère des affaires médicales, délégué par Son Excellence M. de Mühlér, ministre des cultes, de l'instruction publique et des affaires médicales du royaume de Prusse ; M. le docteur Loeffler, General-Artz, médecin de Sa Majesté le roi de Prusse, délégué par Son Excellence M. le général de Roon, ministre de la guerre du royaume de Prusse.

RUSSIE. — M. le capitaine Alexandre Kiréïew, aide-de-camp de Son Altesse Impériale Monseigneur le grand-duc Constantin de Russie ; M. E. Essakoff, bibliothécaire de Son Altesse Impériale Madame la grande-duchesse Hélène Paulowna de Russie.

SAXE. — M. le docteur Günther, médecin en chef de l'armée saxonne, délégué par Son Excellence M. le ministre de la guerre du royaume de Saxe.

SUÈDE. — M. Sven Eric Skøldberg, docteur-médecin et chirurgien, conseiller au collège de médecine, à Stockholm, intendant du matériel médical de l'armée suédoise ; M. le docteur Edling, médecin-major, de Stockholm.

WURTEMBERG. — M. le docteur Hahn, docteur en théologie, délégué par la direction centrale des établissements de bienfaisance de Wurtemberg et chargé d'un rapport par Son Excellence M. le ministre de la guerre du royaume de Wurtemberg ; M. le docteur Wagner, pasteur, de Korb, près Stuttgart, délégué et membre de la société de bienfaisance de Stuttgart et du district de Wërblingen.

CONFÉDÉRATION SUISSE. — M. le docteur Lehmann, médecin en chef de l'armée fédérale; M. le docteur Brière, chirurgien-major, médecin de division de l'armée fédérale, délégués par le Conseil fédéral; M. F. de Montmollin; M. F. de Perregaux-de Montmollin; M. le professeur J. Sandoz, délégués par la société des sciences sociales de Neuchâtel; M. Moratel, vice-président de la société vandoise d'utilité publique, délégué par cette société; M. le docteur Engelhardt, médecin de division de l'armée fédérale.

Les réunions eurent lieu dans le beau bâtiment de l'Athénée, dont le prêt était dû à la générosité de M<sup>me</sup> Eynard. Les séances, de quatre à cinq heures chacune, durèrent quatre jours consécutifs. Les résolutions qui furent votées sont autant de *desiderata* proposés aux gouvernements. Ceux-ci ayant bien voulu envoyer à la conférence des délégués officiels, chargés d'un mandat *ad referendum*, ne refuseront pas, on l'espère, leur haute protection à une entreprise aussi philanthropique.

Voici plusieurs noms des membres du congrès qui se distinguèrent par leur active participation aux débats: M. le D<sup>r</sup> Bondier, homme d'une instruction étendue et d'une expérience consommée en matière de guerre, expérience acquise en Afrique, en Crimée et en Italie; M. de Preval, sous-intendant de la garde impériale; le D<sup>r</sup> Lœffer; le D<sup>r</sup> Unger; les chirurgiens militaires de Hollande, Bavière et Espagne, et quelques membres du comité.

Au commencement, Messieurs les représentants de la France émirent quelques doutes sur la possibilité de réalisation de l'idée en général, tout au moins la considérèrent comme extrêmement difficile. Ils présentèrent des vues pratiques d'une grande justesse au fond, et avec un tact exquis. Le discours du chirurgien principal français fut particulièrement remarqué et ne manqua pas d'exercer une salutaire influence sur la direction des débats.

Le D<sup>r</sup> prussien (Lœffer) considère l'insuffisance des secours officiels après une bataille non-seulement comme un fait historique et constant, mais comme un résultat inhérent à la nature même des choses; plusieurs autres orateurs s'exprimèrent avec autorité dans le même sens. — En général, il régna dans les débats, assez prolongés et animés, une vraie courtoisie de forme et une réelle bienveillance réciproque; tous s'y sentaient en quelque sorte portés par la hauteur même et l'intérêt général du sujet pour lequel on était réuni: « les soulagements à apporter au sort des blessés. » En dehors des séances, la cordialité de la camaraderie militaire reprenait toute sa place, en sorte qu'après ces quatre jours, tous se connaissaient comme s'ils eussent fait ensemble une longue campagne. On trouvera peut-être les résolutions d'une teneur un peu trop générale; mais cette sorte de vague était indispensable, afin de pouvoir embrasser dans son application toutes les formes de gouvernements et les différentes nationalités. — Quelque simples que paraissent à première lecture ces résolutions, elles ne furent cependant pas votées sans de longs débats contradictoires; leur acceptation fut alors en général unanime.

Le § 1 contient le principe général: « qu'il y a quelque chose à faire, » et pour que ce quelque chose se réalise, le désir que des comités se forment:

b) *Concourir*, non *remplacer*, aider, et, au besoin, compléter;

c) Organisation et activité libre des comités au dedans ; au dehors , ils sont nécessairement dépendants d'autorités supérieures.

§ 3. Rapports avec les autorités ; question un peu délicate. — Quelques membres émirent des doutes sur la possibilité d'une entente et d'un mélange harmonique de l'élément libre et civil avec l'élément officiel et militaire. — On exprima même quelques doutes sur la possibilité de trouver des volontaires en assez grand nombre qui persévérassent dans leur premier élan , à travers les fatigues et les dangers d'une campagne. La confiance que mérite la force morale de certains caractères, et leur disposition à se dévouer, prévalut, et l'article fut adopté. M. le docteur Maunoir contribua à le faire accepter, en répondant à l'objection générale par ceci : La vie de l'homme est assez précieuse pour que notre entreprise ne soit pas perdue, si même quelques-unes seulement de ces vies sont sauvées par un petit nombre de secourus volontaires.

Le § 4 suscita également de graves objections, et l'on se demanda quelle activité trouveraient ces comités de secours en temps de paix. En admettant le principe général du paragraphe, on convint de laisser à l'expérience de chacun de trouver le comment , afin d'éviter de se diviser en opinions variant sur le mode de réalisation.

§ 6. Question importante et longuement débattue. — Les volontaires pourront-ils être employés sur le champ de bataille ou dans les ambulances et les hôpitaux seulement ?

Les uns répondaient négativement ; d'autres , le docteur prussien en particulier, n'admettaient la possibilité que pour des cas tout à fait exceptionnels ; d'autres enfin, le chirurgien bavarois en particulier, s'exprimèrent décidément en faveur de l'emploi des volontaires spécialement sur le lieu du combat.

§ 7. Le volontaire devant agir d'une manière tout à fait désintéressée, doit pourvoir lui-même à son entretien. — On reconnaît à cette occasion qu'il y aura probablement deux catégories de volontaires : 1° des hommes d'une position sociale plus relevée, d'un esprit cultivé, et plus ou moins indépendants de fortune ; ils seront probablement les officiers des autres ; 2° des hommes forts de corps, mais d'un développement intellectuel plus élémentaire, et sans fortune, payés par les comités, et agissant sous les ordres des premiers.

§ 8. Le brassard blanc, proposé par M. le docteur Appia, fut adopté : a) comme signe identique auquel tout volontaire peut être reconnu ; b) comme symbole d'union fraternelle autour d'une idée noble et philanthropique.

§§ 9 et 10. Il faut en effet un comité central, comme centre des communication , mais aussi comme signe intellectuel du lien international.

Dans les vœux exprimés, c'est celui relatif à la neutralisation qui naturellement occupe la place la plus importante. On reconnaît généralement la nécessité de proclamer neutres, non-seulement les ambulances et les hôpitaux, non-seulement le personnel sanitaire, mais aussi les blessés et les habitants du pays qui iront secourir les blessés.

Le docteur espagnol déclara , d'accord avec ses collègues, que jamais il ne pourrait voter la neutralisation du chirurgien militaire, si le blessé qu'il soigne ne



doit pas jouir du même privilège que celui auquel il s'est confié. « Je suis au blessé, le blessé est à moi ; son sort doit être le mien. » Le docteur français montra l'importance qu'il y a d'assurer la neutralité aux habitants qui prêtent secours. Ceux-ci, en effet, au moment du passage d'une armée en guerre, s'enfuient le plus souvent ou se cachent, de peur d'avoir l'air de prendre parti pour l'une des deux armées et de s'exposer par là à la vengeance de l'autre.

Sur la proposition de M. le Dr Appia la conférence fut terminée par une réunion familière, où l'on s'occupa spécialement de chirurgie militaire. X X

---

---

## INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(Suite.)

### b) *Race ovine.*

Le mouton en santé porte bien la tête, ses muqueuses sont d'un rose vif, la laine est bien attachée et élastique, la toison n'est pas dégarnie, la gorge n'a pas de tumeur. L'embonpoint se reconnaît à la pointe de la fesse et aux fausses côtes. L'âge le meilleur pour l'emploi du mouton comme viande est de 2 à 4 ans, lorsque le mouton porte déjà les pinces de remplacement et qu'il n'a pas encore posé les coins.

Le rendement en viande nette est un peu moins de 60 %.

### c) *Race porcine.*

Le porc doit être en embonpoint et sain ; il doit avoir la tête haute, l'œil vif, la queue en spirale, les soies bien attachées ; la voix ne doit être ni rauque, ni étouffée. La viande des vieux pores ou des vieilles truies étant coriace, il ne faut pas acheter de cochon âgé de plus de 3 ans, ce que l'on reconnaît à ce que les crocs ne relèvent pas encore la lèvre.

La ladrerie peut se reconnaître aux soies, qui s'arrachent facilement en amenant une gouttelette de sang ; à l'inspection de la bouche, on aperçoit de petites granulations gris-clair aux côtés du frein de la langue.

Le rendement du porc est de 75 à 88 %. Il est d'autant plus fort que l'animal est plus pesant.

L'achat d'animaux sur pied ne doit se faire que lorsqu'ils ont été mis au repos et sans nourriture pendant 6 heures au moins, afin qu'on puisse juger de leur état. Une fois les bœufs ou les vaches achetées, on les marque d'une lettre à la corne et d'un numéro au cou. Autant que possible, on garde le bétail au pâturage ; si on doit le tenir à l'étable, on calcule les rations à 25 livres de foin par bœuf ou vache, 4 pour un mouton ; les pores sont nourris de lavures et débris.

### 2° *Viande fraîche.*

La viande doit être bonne et saine ; les animaux dont elle provient doivent avoir satisfait aux conditions précédentes.

La viande se conserve d'autant mieux que l'animal a été mieux saigné ; c'est donc une attention que l'on doit avoir au moment de l'abattage, si la distribution devait durer quelques jours.